

DELIBERATION n° 2023/066

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 26 octobre 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAEKE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CHEVRIER - MME CLERC - M. DEROIN - M. FICHERE - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - M. THOUVENOT

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. BOUDET - MME BRATIGNY - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. DESARMENIEN - M. GARNERONE - M. GIRARDOT - MME HUE - MME LE MESNIL - MME MICHEL - M. PETAMENT - MME PISTOIA - M. QUIVOGNE - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - MME WAGNER

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME CARTIER - M. DENIS - M. DEVAUX - M. DONATONI - M. FERRARI - MME GAUTHIER - MME LECOMTE - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. TOURNIER - M. ZOBBERI

Programme International Bourgogne Franche-Comté 2024

Le programme 2024 d'actions à l'international de la région Bourgogne-Franche-Comté fait l'objet d'une concertation entre la CCI de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional, en étroite coopération avec l'État / Business France, l'AER, les pôles de compétitivité et les filières professionnelles.

Les actions retenues dans ce programme répondent aux priorités tant sectorielles que géographiques de la Région et de chacun des acteurs.

La très grande majorité des actions de ce programme bénéficie d'un financement d'accompagnement, soit par le Conseil Régional dans le cadre de la procédure de l'aide au développement international des entreprises, soit par l'État dans le cadre du programme France, mis en œuvre majoritairement par Business France, qui peut aussi labelliser des opérations proposées par des opérateurs régionaux ou CCI françaises à l'étranger.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté, considérant qu'il s'agit de :

- Poursuivre les objectifs partagés de développement international des entreprises
- Mettre en œuvre la convention qui lie la CCI Bourgogne Franche-Comté, Business France et le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à signer tous documents et demandes de subventions relatives à la mise en œuvre des actions du programme 2024 d'actions à l'international de la région Bourgogne Franche-Comté pour lesquelles CCI International Bourgogne Franche-Comté est l'opérateur au sein de la Team France Export Bourgogne Franche-Comté.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 26 octobre 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 40

Vote pour : 40

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 26 octobre 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS